

CONVENTION DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Convention préalable à l'établissement des actes au format électronique

L'acte constatant l'opération que vous allez réaliser sera établi au format électronique. Vous acceptez en conséquence que cet acte soit signé électroniquement selon les modalités suivantes.

Rappel de l'environnement juridique des actes conclus sous la forme électronique

La preuve des actes juridiques (contrats conclus, ordres donnés...) peut être établie conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil sur l'écrit électronique.

Valeur probante des enregistrements informatiques de la Banque

La Banque recourt à des outils techniques de signature électronique et d'archivage électronique, fournis par elle-même ou par des prestataires spécialisés, qui mettent en œuvre des procédés fiables aux fins d'assurer la sécurité de la signature et de l'archivage des documents électroniques.

Vous reconnaissez et acceptez expressément que les enregistrements informatiques réalisés par la Banque à l'occasion de l'établissement d'actes juridiques au format électronique font foi sauf preuve contraire.

Vous reconnaissez en particulier que tout acte auquel est associé selon un procédé sécurisé un code que vous détenez est présumé signé par vous-même sauf preuve contraire.

Votre accès à votre contrat signé électroniquement

Une copie de votre contrat signé électroniquement vous a été envoyée par email.

Vous reconnaissez que, dans ce cadre, ce fichier qui vous est rendu accessible constitue un support durable, sauf preuve contraire.

Vous reconnaissez également être seul(e) responsable de la conservation de ce contrat, qu'il vous appartient de sauvegarder sur tout autre support à votre convenance (impression papier, copie sur disque dur...) afin de vous assurer de pouvoir le relire dans les temps.

Archivage de l'original

L'original de l'acte signé électroniquement fait l'objet d'un enregistrement et d'un archivage pendant la durée légale de conservation, sur un support numérique durable et selon des modalités en garantissant l'intégrité.

Vous reconnaissez et acceptez que cet original fasse foi, sauf preuve contraire.

À tout moment et pendant la durée d'archivage légal, vous pouvez demander à la Banque de vous délivrer une copie sur support papier de l'acte signé électroniquement.

CONVENTION DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Protection des données personnelles

La Banque collecte et utilise un certain nombre d'informations personnelles vous concernant aux seules fins de faire fonctionner ses services.

Pour connaître les autres finalités de la collecte ainsi que vos droits vous pouvez vous référer à l'article « Informatique et Liberté – Confidentialité » des Conditions Générales des Comptes Produits et Services de la Banque.

Procédure d'établissement de votre acte au format électronique

L'établissement de votre acte au format électronique est subordonné à votre acceptation de nos Conditions Générales du Livret ZESTO, en vigueur.

Modalités de signature électronique :

Sur notre site Internet www.livretzesto.fr :

Si vous avez choisi de souscrire au Livret d'épargne ZESTO intégralement en ligne, vous devrez, après vous être enregistré sur un serveur vocal pour demander l'ouverture de votre Livret :

- > Prendre connaissance des Conditions Particulières qui défileront sur l'écran, des Conditions Générales, de la fiche d'information du Livret, des Conditions Tarifaires en vigueur de RCI Banque, en activant les liens générant leur affichage (vous aurez la possibilité d'imprimer et de sauvegarder ces documents)
- > Déclarer avoir pris connaissance de ces documents en cochant la case « Je reconnais avoir pris connaissance des documents suivants et les accepter sans réserve »
- > Signer votre contrat en cliquant sur le bouton « Je signe »

La signature électronique déclenchée dans ces conditions donne lieu à la délivrance d'un certificat électronique par un tiers de confiance. La Politique de Certification pour l'Autorité de Certification et la Politique de Signature et de Gestion de Preuve applicables dans ce cadre sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.opentrust.com/fr/ressources/PC-politique-certification> (Chapitre « Protect and Sign : Personal Signature »).

La signature électronique de l'acte entraîne :

- > l'archivage de l'original de l'acte électronique signé auprès d'un tiers archiveur ;
- > l'envoi d'un email contenant l'original de votre contrat signé électroniquement.